

Procès-verbal du Conseil municipal du 7 février 2013

Auzet (04) - 19 h

Adopté par le Conseil municipal du 12 mars 2013

Présents : J.-L. Bourel, P. Humbert, C. Isoard, M. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 16 octobre et du 20 novembre 2012, à l'unanimité.

2. Communauté de Communes du Pays de Seyne : convention d'un groupement de commandes pour la Voirie

La CCPS a choisi de ne pas exercer la compétence Voirie, les communes doivent donc se regrouper ponctuellement pour lancer un appel d'offres dans ce domaine. A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer une convention en ce sens.

3. Demande de Mme Maneille au Fanget : utilisation de terrain communal pour son assainissement non collectif

Cette résidente secondaire n'est pas propriétaire du terrain situé devant l'entrée de sa maison et sollicite l'autorisation de la commune d'utiliser une petite surface en bordure du chemin communal pour installer le système d'épuration des eaux usées issues de sa fosse septique tel que préconisé par le technicien du SPANC. Après avoir consulté le cadastre, le Conseil donne son accord.

4. Gestion du gîte du Cubertin

Ce gîte communal n'est plus géré depuis le 1^{er} janvier suite au retrait de ValdeSeb. Les époux Merveille ont récemment adressé un courrier au maire, lu en séance, dans lequel ils présentent leur candidature pour la reprise. Au terme d'un long débat, le Conseil décide de rencontrer les époux Merveille le mardi 12 février à 19 h en mairie afin de présenter leur projet ainsi qu'un budget prévisionnel au minimum à l'équilibre pour l'année en cours. Le Conseil décide également de conserver la même redevance prévue pour 2013 avec l'ancien gestionnaire, soit 2 625 €. Par ailleurs, le principe du déplacement du parc à bovins pour dégager la fontaine devant le gîte est acté ; quelques réparations à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment sont à prévoir.

5. Biens vacants sans maître : dossier rejeté

Ce dossier, instruit par la mairie, a finalement été rejeté par un service des impôts, les hypothèques, suite à divers problèmes liés à la reconnaissance des biens sans maîtres dont les parcelles « Pauvres d'Auzet » à l'Acricin et « Domaines » à Sancenu. Dans ce cas, c'est l'ensemble du dossier qui est refusé. L'une des parcelles concernant le four banal du Serre, en cours de réhabilitation, ce dossier doit impérativement aboutir. Sur proposition du maire, le Conseil décide de solliciter un devis auprès de SGC Foncier (Digne) afin de lancer une nouvelle procédure.

6. Préparation budgétaire 2013

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de maintenir les taux des 4 taxes à son niveau 2012 (TH 12,18 %, TFB 10,20 %, TFNB 40,37 %, CFE 17,63 %) ;
- de conserver les mêmes tarifs pour l'eau et l'assainissement (forfait eau par logement : 100 € soit 0,833 €/m³ sur la base de 120 m³/an, forfait par assainissement : 82 €) ;
- d'autoriser le maire à signer l'arrêté portant attribution de l'Indemnité de mission de préfecture au bénéfice de notre secrétaire de mairie au taux de 1 % ;
- concernant un programme de travaux présenté par l'ONF, de demander de distinguer chaque poste de l'enveloppe globale d'un montant de 3 350,80 € ;
- de renouveler les adhésions de la commune aux organismes suivants : Alliance dans les Alpes, Association départementale des maires du 04, Association des maires ruraux, Association Nationale des Elus de la Montagne, Cofor 04, Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone, Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence.

7. Demande de M. Jean-Luc Bourel, conseiller municipal

M. Bourel expose au Conseil que le véhicule minibus communal, prêté depuis quelque quinze ans à l'association La Fontaine de l'Ours dont il est salarié, est en fin de vie. Il évoque les possibilités de financement pour son remplacement, notamment une aide de la Région PACA qui soutient les associations en participant pour 50 % à l'achat d'un véhicule neuf coûtant entre 21 000 et 24 000 €. M. Bourel sollicite le soutien de la commune pour que celle-ci acquiert un véhicule qui serait mis à disposition des associations locales.

En réponse, le maire évoque plusieurs dispositifs susceptibles de répondre favorablement à cette demande.

Toutefois, un autre point de vue se fait jour au sein du Conseil. M. Simon constate que le prêt d'un véhicule communal à La Fontaine de l'Ours constituait un réel soutien à son démarrage, que cette association en plus de quinze ans d'activité n'est pas parvenue à acquérir son propre véhicule et sollicite à nouveau la commune. Si cette demande était satisfaite, il redoute une rupture d'égalité entre les autres entreprises de la commune et l'entreprise associative qu'est La Fontaine de l'Ours.

Le maire décide de poursuivre la réflexion, notamment sur les dispositifs qui pourraient s'avérer plus intéressants que l'aide de la Région.

8. Point sur les travaux à venir

- Accord du Conseil pour la réalisation de la seconde tranche de la réhabilitation du four du Serre sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'APARE (chantier international de jeunes Européens). Budget du dossier 2013 : 27 000 € ; autofinancement par la commune : 6 700 € (24,2 %). L'architecte des Bâtiments de France se rendra sur site le 12 février.

- Aménagement de l'aire de pique-nique du Graveyron : rendez-vous le 15 février à 10 h avec le géomètre maître d'œuvre pour finaliser le Dossier de consultation des entreprises aux fins d'une réalisation des travaux avant l'été.
- Maisons passives - En liaison avec le maire, D. Palisse suit le dossier technique pour la CCPS et la commune. Il évoque le Dossier de consultation des entreprises et particulièrement la question de la sous-traitance, très présente avec 12 entreprises pour 13 lots. Il insiste sur la nécessité d'une formation (4 jours) pour tous les acteurs afin d'obtenir le label. Concernant les futurs occupants, il souligne la nécessité d'utiliser un électro-ménager performant en terme de consommation électrique pour tenir les objectifs. Il sera fait appel à la Fédération Française de la Construction Passive pour l'obtention du label Passiv Haus.
- Adoucisseur d'eau pour le gîte de la Gélinotte - Le maire présente la proposition du représentant régional de la société autrichienne Grandier. Ce procédé, installé sur le réservoir situé au-dessus de la mairie, permettrait d'adoucir l'eau pour tous les foyers branchés sur le réseau, au-delà du seul gîte communal. La réflexion doit se poursuivre.

9. Questions diverses

- Le maire donne lecture d'un courrier de la présidente de La Fontaine de l'Ours qui invite la commune à son assemblée générale, le 9 mars prochain.
- Forêt. Le maire fait le point sur la nouvelle contribution due par les communes forestières (2 € à l'hectare) soumises au Régime forestier. Il informe de sa prochaine rencontre avec le chef du Service départemental de l'ONF, M. Riffaud.
- Information sur la reprise du bistrot : une habitante du village a indiqué par écrit qu'elle prévoyait de reprendre cette activité fin avril et qu'elle se forme en conséquence.
- Recensement : le maire signale la difficulté de recouvrer les formulaires renseignés avec une demi-douzaine de personnes.
- Station d'épuration communale. Le maire rend compte du voyage d'étude effectué à Bonnevaux (Savoie) les 21 et 22 janvier dernier avec trois conseillers. La visite d'une station d'épuration d'un type nouveau en France mais qui fonctionne depuis plusieurs années en Autriche, pays de l'entreprise conceptrice, laisse une impression très favorable. Le maire engagera les premières démarches en direction du SATESE (CG 04) et des financeurs.

Fin de la réunion à 21 h 50

Le secrétaire de séance : Michel Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2013

Auzet (04) - 19 h

Approuvé par le Conseil municipal du 14 mai 2013

Présents : J.-L. Bourel, P. Humbert, C. Isoard, M. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

Excusé : D. Palisse

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 7 février 2013 : approuvé à l'unanimité.

2. Comptes administratifs 2012 - Comptes de gestion - Affectation des résultats

Le maire et la secrétaire de mairie présentent les différents comptes et répondent aux questions des conseillers. Les comptes sont votés en l'absence du maire, sous l'autorité du 1er adjoint, Chr. Isoard

• Atelier relais de Boulangerie

• Résultats d'exécution du budget principal (investissement + fonctionnement) : 1 701,85 € - Vote : unanimité du Conseil

• Résultats budgétaires de l'exercice : positif de 3 304,29 €

- Recettes sections Investissement et Fonctionnement : 10 824,48 €

- Dépenses sections Investissement et Fonctionnement : 7 520,19 €

Vote : unanimité du Conseil

• Eau et assainissement

• Résultats d'exécution du budget principal (investissement + fonctionnement) : 14 159,55 € - Vote : unanimité du Conseil

• Résultats budgétaires de l'exercice : positif de 14 159,55 €

- Recettes sections Investissement et Fonctionnement : 70 261,12 €

- Dépenses sections Investissement et Fonctionnement : 56 101,57 €

Vote : unanimité du Conseil

• Commune

• Résultats d'exécution du budget principal (investissement + fonctionnement) pour l'exercice 2012 :

- Budget principal (investissement + fonctionnement) : 215 866,54 €

- Budgets des services à caractère administratif (atelier relais Boulangerie), investissement + fonctionnement : 3 304,29 €

- Vote : unanimité du Conseil

• Résultats budgétaires de l'exercice : positif de 215 866,54 €

- Recettes sections Investissement et Fonctionnement : 390 842,13 €

- Dépenses sections Investissement et Fonctionnement : 174 975,59 €

Vote : unanimité du Conseil

3. Budgets primitifs 2013 - Commune, Eau et assainissement, Boulangerie

Les quatre budgets sont présentés au Conseil par Mme Martine Mattéi, secrétaire de mairie, et Roger Isoard, maire.

a. Commune :

- Budget de fonctionnement : présenté à l'équilibre recettes/dépenses pour un montant de 464 265,48 €

- Budget d'investissement : présenté à l'équilibre recettes/dépenses pour un montant de 363 138,93 €

b. Eau et assainissement :

- Budget d'exploitation : présenté à l'équilibre recettes/dépenses pour un montant de 43 069 €

- Budget d'investissement : présenté à l'équilibre recettes/dépenses pour un montant de 275 253,43 €

c. Atelier relais de Boulangerie :

- recettes et dépenses de fonctionnement, présentées à l'équilibre pour un montant de 9 322,85 €

- recettes et dépenses d'investissement, présentées à l'équilibre pour un montant de 7 104,22 €

d. CCAS : recettes et dépenses de fonctionnement : à l'équilibre pour un montant de 652,62 €

Chaque budget fait l'objet d'un vote distinct. Après réponses aux questions, ils sont tous adoptés à l'unanimité du Conseil.

Sur la commune, le produit attendu des quatre taxes s'élève à 34 413 € pour 2012.

4. Demande de distraction du Régime Forestier de la partie de forêt communale non productive

La loi de Finance 2012 avait instauré une taxe de 2 € / hectare sur la surface de forêt communale soumise au Régime forestier (soit 1 192,65 ha). Coût pour notre commune : 2 835,30 €. Le maire explique qu'il n'est pas opposé au principe d'une telle taxe à condition qu'elle s'applique sur la seule série productive (mais dont les ventes sont aléatoires). A cette fin, il propose au Conseil de distraire du RF la surface non productive, soit 754,3 ha, et de surseoir au paiement de la taxe ainsi qu'aux travaux d'entretien de la forêt.

Par ailleurs, il propose de solliciter les deux députés et le sénateur du Département afin qu'ils interrogent le gouvernement à ce sujet. A l'unanimité, le Conseil donne son accord à ces propositions.

5. Point sur les dossiers en cours

• **Maisons passives :** plan de financement, augmentation de l'autofinancement. Suite à une modification du compte TVA sur cette opération, la participation de la CCPS connaît une légère progression. Par ailleurs, la Fédération Française de la Construction Passive – sollicitée pour l'obtention du label Passiv Haus – a exprimé sa satisfaction quant à la qualité du dossier technique du projet.

- **Produit de randonnée ONF Retrouvance**, financement de la construction du bâtiment d'accueil sur la commune : pour 2013, ce dossier reste en attente d'éventuels reliquats de la Convention Espace valléen ou se concrétisera en 2014 dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux, Etat).
- **Biens sans maître** : suite au rejet du dossier par l'Administration et à la décision du Conseil du 7 février, le maire a confié l'affaire – ainsi que la rédaction d'un acte administratif pour le bord de route en aval du pont de la Casette – au cabinet SEGC. Coût pour la commune : 350 €
- **Enterrement des lignes** (maîtrise d'ouvrage : Syndicat intercommunal d'électrification) : fin de la première tranche des travaux et engagement pour la seconde tranche en juin, sous réserve que l'entreprise Cegelec exécute les travaux demandés par France Telecom.
- **Renforcement du flux ADSL** pour une meilleure réception d'Internet - Le maire donne lecture d'un courriel de M. Fernandez (France Telecom, Digne) qui répond à sa demande de renforcement par des propositions techniques.
- **Gîte communal du Cubertin** : un rendez-vous pour effectuer un état des lieux sera proposé aux nouveaux et aux anciens gestionnaires le 24 mars à 9 h sur place. Conseillers en charge de la question : P. Humbert et F. Rolland. Par ailleurs, l'entreprise Schmitt doit être contactée pour réparer le chauffe-eau du gîte.

Questions diverses

- **Aménagement de l'aire de pique-nique du Graveyron** : présentation du projet par le maire suite à la proposition de M. G. Carlavan (Digne). Gradins, aire commune « piste de danse + terrain de boules longues », zone camping-cars (2) avec borne de services, kiosque-barbecue. Lancement d'un marché à procédure adaptée (MAP) pour obtenir un devis auprès de trois entreprises. En complément, il est demandé un éclairage du terrain de boules.
- Demande orale de Mme Michèle Isoard, conseillère municipale, qui sollicite l'autorisation de prendre du bois sur une parcelle communale et souhaite acquérir un terrain communal dont elle dispose gratuitement à destination de jardin. Après débat, le Conseil décide de ne pas accéder à ces demandes.

Fin de la réunion à 22 h 30

Le secrétaire de séance : Michel Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 14 mai 2013

Auzet (04) - 20 h 45

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 6 juin 2013

Présents : J.-L. Bourel, P. Humbert, C. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

Excusée : M. Isoard

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2013 : approuvé à l'unanimité.

2. Gîte communal du Cubertin : réparation du chauffe-eau, point sur l'inventaire, état des lieux, désinfection du réservoir
En préambule, le maire annonce au Conseil la défection récente de M. et Mme Merveille qui avaient repris le gîte en début d'année. Afin d'assurer la continuité de la gestion, il a sollicité et invité au Conseil M. et Mme Pasquelin qui seraient intéressés. Le maire donne lecture de la dernière convention de gestion du gîte dont un exemplaire devra être remis aux candidats. Une visite de la structure est décidée pour le lendemain, mercredi 15 mai à 9 h 30, avec le maire et F. Rolland ; la désinfection du réservoir sera effectuée à cette occasion. Pour cette première année de gestion, le Conseil décide de ne pas imposer une redevance d'un montant fixe et propose un taux de 30 % sur le chiffre d'affaires réalisé. Par ailleurs le chauffe-eau, après deux tentatives de réparation par un plombier, devra être remplacé.

3. Loi sur l'Eau : dossier d'adduction d'eau au Fanget

Les travaux liés à la nouvelle conduite d'eau potable vers le col du Fanget impliquent la présentation à la Direction départementale des territoires (DDT) d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau pour le franchissement des cours d'eau (ravin du Couénian, Grave de Mourines). Ce dossier a été réalisé par le BET CLAIE (Gap), maître d'œuvre du projet. Une des pièces annexes nécessaires à ce dossier, la notice d'incidence Natura 2000, doit être signée par le maire.

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer cette notice et à présenter le dossier complet à la DDT.

4. Convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes (ATESAT) : renouvellement de la convention

En février dernier, l'Etat a ouvert la possibilité de conclure de nouvelles conventions pour une durée d'un an. La convention qui fait suite à l'ancienne signée en 2010, parvenue à son terme, détaille les conditions dans lesquelles la Direction départementale des territoires assurera la mission d'assistance. Le montant forfaitaire correspondant à la mission de base établie en 2012 s'élève à 44,24 €. A l'unanimité, le Conseil accepte le renouvellement de la convention ATESAT.

5. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement 2011

Le maire informe le Conseil que ces deux rapports ont été établis par la secrétaire de mairie avec le soutien de la DDT. Pour que chacun puisse les consulter, ces documents seront mis en ligne sur le site internet du village. Accord unanime du Conseil

6. Restructuration de l'aire de pique-nique du Graveyron : Dossier de consultation des entreprises

Visite sur site vendredi 17 mai au matin avec trois entreprises (R. Michel, JM TP (Gap) et une troisième à déterminer).

7. Travaux de voirie

Dans le cadre de la convention ATESAT, avec le concours d'un technicien de la DDT, le maire a lancé l'estimation des travaux à envisager sur la route du Forest (revêtement et protection). Un dossier de demande de financement au titre de l'embellissement du village ou dans le cadre de la DETR sera établi.

8. Devis pour repeindre les trois ponts du village (l'Auche, la Salce, le Gravas)

A l'unanimité, le Conseil accepte le devis de 3 077,54 € TTC établi par M. G. Bonnaffoux, artisan peintre en bâtiment.

9. Choix d'un architecte pour une proposition d'esquisse en vue d'un agrandissement de la mairie

Le maire expose au Conseil ses raisons d'agrandir la maison commune par le besoin d'une véritable salle de réunion (mariages, élections, associations...) et la conservation des archives municipales. Après débats, le Conseil accepte que le maire sollicite un devis pour une esquisse et une estimation de coût auprès de M. B. Grimaud, architecte à Digne.

10. Convention avec l'APARE pour la dernière phase du chantier de réhabilitation du four banal du Serre

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer cette convention pour un montant de 9 299,04 €.

11. Point sur les dossiers : maisons passives, station d'épuration

- D. Palisse, conseiller en charge du dossier Maisons passives, se déclare satisfait de l'équipe (architecte et entreprises) qui paraît sérieuse et engagée. La réunion de formation organisée en mairie avec pour thème les contraintes qualité du passif, avec tous les corps de métiers, s'est révélée riche d'enseignements pour les professionnels. Les travaux sont bien partis. A ce jour, cinq candidats à la location se sont manifestés auprès de la commune.
- Assainissement, future station d'épuration : le coût d'une station PVS s'avère élevé et son financement délicat pour la commune. D. Palisse épaulera le maire pour monter le dossier de demande de subvention.

12. Questions diverses

- Par courrier, Mme Cadière souhaite qu'un réverbère soit installé devant l'entrée de sa propriété.
- Par courrier, la famille G. Joubert, lasse du passage de véhicules tout-terrain sur la piste de la Grangeasse où elle possède une campagne, demande sa fermeture par une barrière. Le Conseil se dit favorable à cette mesure qui nécessite un partenariat entre la commune et l'Association Foncière Pastorale.
- Réfection de rigoles : la commune demandera un devis à l'entreprise J.-P. Nicolas (Barles) pour leur entretien.
- Le maire informe le Conseil sur la nouvelle répartition des représentants des communes à l'assemblée communautaire à compter de 2014 et sur la possibilité de conserver le *statu quo* sur ce point pour ce qui concerne la CCPS.

Fin de la réunion à 23 h 30

Le secrétaire de séance : Michel Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juin 2013

Auzet (04) - 20 h 45

Adopté par le Conseil municipal du 23 juillet 2013

Présents : J.-L. Bourel, P. Humbert, C. Isoard, M. Isoard, R. Isoard, D. Palisse, F. Rolland

Absents excusés : J.-P. Joubert, M. Simon (pouvoir à D. Palisse)

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 14 mai 2013 : approuvé à l'unanimité.

2. Gîte communal du Cubertin : modification du montant du loyer demandé à la nouvelle gestionnaire

Le Conseil municipal du 14 mai dernier avait fixé le montant du loyer à payer par Mme Pasquelin à 30 % du chiffre d'affaires réalisé en 2013. Toutefois, la promotion du site n'ayant pas été réalisée par le gestionnaire précédent et la nouvelle gestionnaire prenant le relais en milieu d'année, le Conseil juge raisonnable de diminuer le montant de la location pour cette année transitoire puis de l'augmenter progressivement. Pour 2013, le loyer sera de 15 % du C.A., 30 % en 2014 et 50 % en 2015. Sur cette base, le Conseil autorise le maire à signer la convention ainsi modifiée. Par ailleurs, la fosse septique du gîte a été vidangée par ValdeSeb que P. Humbert rappellera pour obtenir le certificat de ramonage.

3. Travaux d'aménagement de l'aire du Graveyron : choix du prestataire

Quatre entreprises ont été contactées (S. Tron, Selonnet ; R. Michel, Seyne ; JMTP, Pelleautier ; Home Eco, Digne). Après visite sur site le 28 mai, deux ont présenté une offre : JMTP (86 375,45 € HT) et Home Eco (67 081,50 € HT). L'enveloppe prévisionnelle est de 66 000 € HT. Le maître d'œuvre nous proposant de ne pas facturer les 3 000 € HT de sa prestation, cette somme sera réaffectée sur les travaux. A l'unanimité, le Conseil choisit l'entreprise Home Eco et adopte le plan de financement suivant : Conseil régional (19 980 €) + Etat (DETR, 19 800 €) + Conseil général (FODAC, 10 000 €) soit 75 % de soutien - Autofinancement de la commune : 17 301,50 €

4. Vol de tout-venant sur un terrain communal à l'ancienne scierie (suite à donner)

Des témoins ont informé le maire qu'un habitant du village avait enlevé les 30 tonnes de tout-venant stockés sur le terrain communal de l'ancienne scierie et destinés à rénover la piste du Clapier. A l'unanimité, le Conseil décide de proposer à la personne concernée, par courrier ou courriel, soit de payer le matériau soustrait (30 t à 21 € = 630 €), soit de faire livrer la même quantité au même endroit à ses frais. Délai fixé pour la réponse : avant le 27 juin, sinon la Commune déposera plainte.

5. Informations sur les dossiers en cours

- Adduction d'eau du Fanget : demande par la préfecture d'un dossier plus complet, notamment par rapport à la loi sur l'Eau et les incidences Natura 2000.
- Maisons passives : le chantier accuse trois semaines de retard dues aux intempéries.
- Biens sans maître : la Commune pourra acquérir ces parcelles, sauf celles situées à la Sambue dont l'ayant droit a été retrouvé, et éventuellement les deux appartenant à l'Etat (service des Domaines).
- Enterrement des lignes : toujours pas terminé car France Telecom a demandé des travaux complémentaires ; concernant l'éclairage public, pas de réception des travaux effectués par Cegelec mais la facture est arrivée. Le maire ayant constaté plusieurs problèmes, le Conseil décide de mettre le règlement en attente.
- Station d'épuration : M. Lechtner (société PVS dont la proposition a retenu l'attention de la commune) ne se déplacera pas à Auzet. M. Brunet (Satese, Conseil général) rencontrera le Conseil municipal le 2 juillet à 9 h 30 en mairie pour évoquer la question. Pour l'instant, le Conseil général trouve ce projet trop cher.
- Ordures ménagères et tri : choix du Conseil municipal pour la mise en place des conteneurs enterrés ou semi-enterrés : l'agent en charge du dossier à la CCPS rencontrera le Conseil le 14 juin à 14 h 30 en mairie pour faire le point.

6. Demandes diverses

- Vide-grenier organisé par l'association «Osez à Auzet» : il aura lieu sur la place du Graveyron, accord du Conseil
- Marché d'Auzet les dimanches de juillet et août, organisation association «Vallées du Bès» : il se tiendra sur le parking de la boulangerie, accord du Conseil
- Exposition sur le centenaire de l'ouverture de la route des Clues, organisation association «Vallées du Bès» : du 12 au 26 juillet, éventuellement dans l'église. Affaire à suivre.
- Par courrier au maire, l'association Chemin d'Espoir qui fête ses dix ans au centre d'accueil La Fontaine de l'Ours le 11 août prochain souhaite utiliser le parking face au centre pour une «célébration». Le Conseil se prononcera en fonction de la réponse du conseil d'administration de la Fontaine de l'Ours qui, lui aussi, doit se positionner à ce sujet.
- Suite à donner à la réponse du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone concernant la demande de M. J.-P. Isoard : le coût d'une étude complète sur la Grave s'élèverait à 15 000 €. Le maire interrogera la technicienne du SMAB pour supplément d'information.

7. Informations

- Le maire rapporte au Conseil que l'estanco n'est plus alimenté en électricité (câble non tiré suite aux travaux d'enfouissement). L'entreprise Cegelec est contactée pour réparer cet oubli.
- La réunion annuelle d'Alliance dans les Alpes France – dont la Commune est membre – se tiendra cette année à la Fontaine de l'Ours les 19 et 20 septembre prochain.

Fin de la réunion à 23 h 30 - *Secrétaire de séance* : Martine Mattéi - *Mise en forme* : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 23 juillet 2013

Auzet (04) - 21 heures

Adopté à l'unanimité par le Conseil du 17 septembre 2013

Présents : J.-L. Bourel, P. Humbert, C. Isoard, M. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juin 2013 : approuvé à l'unanimité après lecture publique.

2. Communauté de Communes du Pays de Seyne : composition du Conseil communautaire après les élections municipales de 2014

Le maire présente au Conseil la proposition adoptée à l'unanimité par les délégués du Conseil communautaire le 7 juin 2013 concernant sa nouvelle composition après les élections municipales de mars 2014, en application de la loi de décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Cette délibération modifie la représentativité de certaines des huit communes composant la CCPS sans modifier le nombre actuel de ses représentants (23) et Auzet conserve ses deux délégués. Après échanges et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette proposition.

3. Demande d'aide financière de l'association parentale « La Ruche » (structure multi-accueil petite enfance et accueil de loisirs sans hébergement), à rayonnement communautaire et basée à Seyne

Par courrier, la présidente de cette association à laquelle ont recours plusieurs familles auzétanes (4 enfants), sollicite le soutien de la commune pour compenser l'obligation d'assurer désormais les différentes collations (repas et goûters) par ses propres moyens sans demander de contrepartie financière aux parents. Cette obligation résulterait d'une nouvelle réglementation (Prestation service unique) fixée par la Caisse d'allocations familiales. Quelque peu surpris par cette demande et après débat, le Conseil souhaite un supplément d'information avant de prendre sa décision.

4. Participation aux frais de repas des scolaires du village, avenant n° 10 de la convention passée avec la commune de Seyne

Pour l'année scolaire 2012-2013, l'avenant est établi pour dix jeunes Auzétans mais n'en concerne en fait que neuf. Le Conseil donne son accord pour un avenant rectifié en ce sens.

5. Informations sur l'amélioration de la station d'épuration

Le maire rend compte de la réunion en mairie qui a réuni le 2 juillet le technicien du Satese (CG 04), M. Guillaume Brunet, et plusieurs conseillers municipaux sur le thème du choix d'une nouvelle station d'épuration ou d'une amélioration de l'existante. M. Brunet est partisan d'une station type «filtres plantés de roseaux», dont il vante la rusticité, mais l'emplacement de notre équipement suscite des doutes sur son efficacité pendant la période hivernale. D. Palisse, présent à cette réunion, rappelle au Conseil les spécificités du procédé SBR PVS et apporte des précisions sur son prix réel (environ 157 000 €), hors frais de construction du bâtiment et amélioration de la voie d'accès. Il est souligné l'importance de la maintenance pour ce type d'équipement. Enfin, le maire fait état d'une proposition de visite d'une station «filtres plantés de roseaux» à Réallon (05) par M. Vigreux (BET CLAIE) et M. Simon contactera M. Brunet aux fins d'organiser la visite de trois stations du même type dans des communes présentant des similitudes avec notre village.

6. Point sur les dossiers en cours

- Maisons passives : rapport d'étape par D. Palisse (diverses précisions techniques notamment sur le triple vitrage, la ventilation, le premier contrôle d'étanchéité et le niveau de qualité du travail des intervenants).
- Nouvelle organisation de la collecte des déchets : toujours deux points de collecte au centre du village (entrées nord et sud), maintien des sites de l'Infernet et du Fanget. La CCPS prend à sa charge les conteneurs aériens et subventionne à 50 % les conteneurs enterrés et semi-enterrés ; les travaux annexes restent l'affaire des communes. A l'unanimité, le conseil se prononce en faveur des conteneurs aériens.
- Aire du Graveyron : le maire indique au Conseil que, malgré de nombreuses difficultés avec le prestataire auxquelles lui et le premier adjoint doivent faire face, la nouvelle aire sera prête pour la fête d'Auzet, le 24 août prochain.

7. Demande de M. Jean-Luc Bourel, directeur du centre d'accueil La Fontaine de l'Ours pour prêt de mobilier appartenant à la Commune

Le Conseil donne son accord pour le prêt d'une table et de six chaises, actuellement rangées dans le garage municipal, prêt dont les conditions seront définies dans une convention. J.-L. Bourel ne participe pas au vote.

8. Questions diverses

Le maire indique que le coût de la prestation de l'entreprise Marchetti (débroussaillage et tonte notamment du cimetière, de l'arboretum du Cubertin et autour des trois bassins du lagunage) s'élève à 1 540 € TTC.

Fin de la réunion à 23 heures

Le secrétaire de séance : Michel Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 17 septembre 2013

Auzet (04) - 19 heures

Approuvé par le Conseil municipal du 17 décembre 2013

Présents : J.-L. Bourel (à partir de 19 h 45), P. Humbert, C. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

Excusés : M. Isoard, D. Palisse

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 23 juillet 2013 : approuvé à l'unanimité après lecture publique.

2. Tarification des redevances 2013 pour l'eau et l'assainissement - A l'unanimité, le Conseil maintient les tarifs 2012.

3. Travaux de rénovation du four banal du Serre : décision modificative

La commune a déjà réglé à l'APARE la moitié du montant des travaux (4 500 €) ; à la demande du trésorier, changement de compte pour un montant de 2 600 €. Accord unanime du Conseil. Travaux à finaliser : le conduit de fumée et les joints du four, la pose de la hotte. Le règlement interviendra lorsqu'ils seront terminés.

4. Modification des statuts de l'A.G.E.D.I. (association pour la mutualisation des coûts liés à l'informatisation des communes) - Il s'agit d'une mise à jour de la convention signée entre la Commune et l'A.G.E.D.I. Accord unanime du Conseil.

5. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement en 2012 - Information au Conseil

Le maire présente au Conseil ce rapport annuel établi par la secrétaire de mairie. Accord unanime du Conseil.

6. Compte-rendu de la visite de trois stations d'épuration

Dans le cadre de la réflexion engagée pour améliorer la performance de la station d'épuration communale, le maire, le premier adjoint et deux conseillers rendent compte des visites effectuées le 10 septembre à Méolans-Revel (deux stations) et à Curbans, en compagnie des techniciens du Satese (CG 04). Objectif : comparer trois procédés de traitement. Le Conseil décide ensuite de visiter les stations de Chanolles et de Prads, toutes deux à filtre planté de roseaux, dont la situation géographique (altitude, exposition) est proche de celle de notre commune.

7. Signalétique du territoire, périmètre communal (compétence CCPS)

Le Conseil réunira – un soir – une commission de travail pour réfléchir à notre proposition. Le Conseil au complet décidera ensuite de notre réponse à la CCPS. A prévoir : un panneau pour signaler le futur gîte Retrouvance.

8. Déchets ménagers (compétence CCPS) - Choix définitif du type de conteneurs et implantations

Dans le cadre de la réorganisation du ramassage des déchets ménagers, le Conseil choisit le mode aérien (colonnes JRM et verre), sans impact financier pour la commune. Pour le centre du village, deux sites sont retenus : entre le centre d'accueil et le pont des Auberts (site actuel) et près de la place du Graveyron (en bord de route, côté Grave). Les sites du Fanget et de l'Infernet sont maintenus. Des équipements (dalle, habillage...), à la charge de la commune, s'avèreront nécessaires.

9. Point sur les chantiers en cours à Auzet (Commune, CCPS, SIE)

- Aménagement du site du Fanget (CCPS) - Appel d'offre pour un reprofilage des pistes, traitement de la zone humide vers Fissac. Elargissement d'un lacet vers Iroire. Transformation du garage en lieu d'accueil des groupes scolaires, création d'un garage pour le rattrack, mise à niveau du terrain jusqu'aux limites de propriétés. Création d'une fontaine près du foyer.
- Eau du Fanget (Commune + CCPS) : travaux en cours, problème de potabilité de la source existante où se brancheront les éleveurs, installation de vannes pour alimenter les maisons Béridon.
- Four du Serre (*voir plus haut*).
- Enterrement des lignes (SIE) - Nouvelle réunion avec France Telecom et l'entreprise R. Michel. Les derniers travaux ne donnent pas satisfaction et l'opération ne sera peut-être pas terminée pour la fin de l'année.
- Aire du Graveyron (Commune) - L'installation de la borne de services pour camping-cars est prévue à la fin du mois.
- Rénovation de la façade nord de la mairie avec auvent - Le devis (entr. Chr. Isoard) s'élève à 9 465 €. Travaux à réaliser pour la fin de l'année.
- Maisons passives (CCPS) : les travaux suivent leur cours, le carrelage est réalisé dans le bâtiment est, début de l'isolation par l'extérieur. Par ailleurs, il est signalé un vol de gasole (150 l) sur un véhicule de chantier.

10. Problèmes divers dans des locaux communaux : inondation au rez-de-chaussée de l'ancienne poste et changement de chauffe-eau, essaim d'abeilles dans l'appartement au-dessus de la mairie.

11. Syndicat mixte du massif des Monges (niveau CCPS) - Etude de diagnostic pour la mise en œuvre d'un projet de territoire - Ce point sera abordé plus tard.

12. Perspective des dossiers de financement 2014 - Fodac (Fonds départemental d'appui aux communes, bisannuel, on y a droit l'an prochain) : réfection de la route du Forest (en attente d'un devis) ; auvent au gîte de la Gélinothe

13. Choix d'un architecte pour l'agrandissement de la mairie - Le Conseil choisit B. Grimaud (cabinet NaturARCH, Digne) et le notaire B. Cazères (Selonnet) pour l'acquisition de la parcelle nécessaire.

14. Questions diverses : aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

Fin de la réunion à 22 heures - *Le secrétaire de séance* : Michel Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2013

Auzet (04) - 20 h 45

Approuvé par le Conseil municipal du 17 décembre 2013

Présents : P. Humbert, C. Isoard, M. Isoard, R. Isoard, D. Palisse, F. Rolland

Excusés : J.-L. Bourel, J.-P. Joubert, M. Simon

1. L'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 17 septembre 2013 est reportée au prochain Conseil.

2. Convention pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle de Seyne pour l'année scolaire 2012-2013

Le maire présente au Conseil municipal la convention proposée par la commune de Seyne d'un montant de 2 500 €, soit 500 € par enfant. Accord du Conseil.

3. Participation de la commune aux frais de transport des personnes dans le cadre de la convention avec le Conseil général

Le Conseil municipal décide de maintenir sa participation au financement du déficit des frais de transport payé par moitié par le Conseil général et par moitié par les communes d'Auzet, Seyne-les-Alpes, Le Vernet et Verdaches et autorise le maire à mandater la somme réclamée chaque année par le Conseil général.

4. Décision modificative

A la demande du trésorier, le Conseil approuve le transfert de 12 400 € du compte 2156 au compte 203-0 dans le budget de l'Eau et de l'Assainissement.

5. Implantation définitive des points de collecte des ordures ménagères et des déchets triés (verre, JRM, emballages ménagers, cartons) à la demande de la Communauté de communes afin de réduire le coût de la collecte

Le Conseil approuve la proposition de la commission municipale qui propose l'implantation suivante :

– deux sites au cœur du village : un sur le virage du Graveyron au droit du support EDF et un sur le site actuel de La Fontaine de l'Ours, ce qui entraîne la suppression des points suivants : place de la Serinte au Serre, cimetière, place du Graveyron, carrefour route des Auberts, place des Auberts, le Pied du Serre, le Gravas, le Moulin ;

– deux sites desservant l'Infernet et le Fanget.

Enfin, le Conseil choisit les colonnes aériennes (coût à la charge de la Communauté de communes) et non les colonnes enterrées (50 % du coût à la charge de la commune). L'aménagement des quatre sites est assuré par la commune.

6. Signalétique territoriale sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes

Le Conseil municipal approuve le projet d'implantation de la signalétique de la commune, mis à jour par M. Simon dans le cadre de l'étude préalable réalisée par le BET ASCODE pour le compte de la Communauté de communes. Les anciens panneaux de type totem en bois sculpté seront conservés.

7. Projets divers à l'étude

Le maire propose au Conseil, qui accepte, de déposer plusieurs demandes de financement avant la fin de l'année.

• Extension des locaux de la mairie : le CM décide de demander un devis de maîtrise d'œuvre à M. Benoit Grimaud, l'architecte des maisons passives, d'implanter le projet sur le côté sud-ouest de la mairie dans la parcelle communale E223, d'acquérir les deux parcelles mitoyennes E224 (indivision Mathieu Mattei) et E222 (Lombard Michel). Enfin, il charge le maire d'engager les démarches d'acquisition.

• Inventaire de la biodiversité de la commune : le maire expose au CM qu'il est possible de faire réaliser un inventaire de la biodiversité sous la responsabilité d'associations régionales (Conservatoire des Espaces Naturels - PACA, LPO, Inffloralhp, Proserpine...). Les données récoltées feront l'objet d'une restitution auprès de la population et d'une publication sous la forme d'un livre à paraître en 2015. Ce dernier constituera un objet d'appropriation de la biodiversité par les habitants de la commune ainsi qu'un support pédagogique pour les élèves en stage au sein du centre musique et environnement La Fontaine de l'Ours. Le budget prévisionnel s'élève à 22 800 € ; il comprend l'hébergement et la restauration pour une quarantaine de personnes sur un week-end, le partenariat avec diverses associations et la restitution dans un livre. Le CM approuve le projet d'inventaire de la biodiversité tel que présenté et sollicite les aides auprès des différents financeurs.

• Rénovation de la route du Forest depuis le Graveyron : une estimation des travaux a été sollicitée auprès du technicien de la DDT.

8. Information sur les travaux en cours : maisons passives, four du Serre, aire du Graveyron, adduction d'eau au Fanget

Le secrétaire de séance : Roger Isoard - Mise en forme : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2013

Auzet (04) - 19 heures

Adopté par le Conseil municipal du 14 février 2014

Présents : J.-L. Bourel, P. Humbert, C. Isoard, M. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, M. Simon

1. Adoption des procès-verbaux du Conseil municipal du 17 septembre et du 16 octobre 2013 : approuvés à l'unanimité après lecture publique.

2. Maîtrise d'œuvre pour les plans d'agrandissement de la mairie

L'idée est de créer, sur un niveau, un bâtiment adjacent à la mairie comprenant une salle de réunion d'environ 60 m², le bureau du maire, un local de stockage pour les archives, des sanitaires, une kitchenette et un sas de liaison avec l'actuelle mairie. La salle accueillerait les mariages et les réunions (associations auzétanes et organismes auxquels adhère la commune).

Le maire présente au Conseil, qui l'accepte, le devis du cabinet d'architecte NaturArch pour une proposition de plans. Montant : 3 900 €

19 h 50 : arrivée de F. Rolland

3. Acquisitions foncières : deux jardins adjacents plus une petite parcelle au-dessus de la route pour réaliser un parking. Le maire évoque la possibilité d'acquérir trois petites parcelles en liaison avec l'agrandissement de la mairie.

4. Maisons passives : formation des locataires

Une présentation du mode de fonctionnement «passif» et une petite formation destinée à maîtriser son pilotage sont prévues pour les futurs locataires le 18 janvier prochain. La réception des locaux aura lieu le 24 janvier et l'inauguration officielle le 14 février, si la ministre du Logement répond à notre invitation. Les tests d'étanchéité officiels, réalisés par un organisme indépendant, ont donné d'excellents résultats. Il s'agissait d'une étape importante dans le processus de labélisation.

5. Indemnité du Trésorier

Perçue après service fait sur la base des moyennes N-1, N-2 et N-3, au titre de l'année 2013 : soit 204,71 € brut, 186,60 € nets - Accord du Conseil

6. Dossiers de demandes de subventions

- Regoudronnage de la route du Forest et création d'un parking sur la route du Serre : le maire présente le prévisionnel des travaux pour un montant total de 46 300 €. Aides sollicitées auprès du Conseil Régional (15 %), du Conseil Général (15 %) et de l'État au titre de la DETR (45 %).
- Toiture sur la ruine de l'ancienne scierie (62 m²) : le maire présente une proposition de plan et un devis de l'entreprise J. Hermitte pour 30 380 € HT - Aides sollicitées auprès du Conseil Général dans le cadre du FODAC (10 000 €, 32 %) et du Conseil Régional dans le cadre du FSL (15 000 €, 48%). Ce dossier pourrait aboutir à la fin de l'an prochain.
- Inventaire naturaliste de la biodiversité communale par des associations naturalistes et restitution par édition d'un ouvrage qui sera distribué gratuitement aux Auzétans pour un montant global de 27 436 €. Aides sollicitées : Conseil Régional 17 000 € (61,96 %), Conseil Général 2 448,80 € (8,93 %) et Réserve parlementaire 2 500 € (9,11%).
- Reconstruction du réservoir d'eau potable de l'Infernet en remplacement de l'actuel qui fuit et crée un dysfonctionnement entre le réservoir du Fanget et celui actuel de l'Infernet. Montant global de l'opération : 105 585 € HT. Aides sollicitées : Conseil Général 40 % et Agence de l'Eau 30 % - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux : accord du Conseil sur le devis de la Scop CLAIE de Gap, qui assure déjà la MO de l'amenée d'eau au Fanget, pour un montant de 8 885 € - Déviation de la canalisation chez Y. Isoard au Plaï, estimation : 5 700 €

7. Station d'épuration

Le maire souhaite que le Conseil choisisse rapidement un procédé d'assainissement puis un bureau d'études techniques pour nous aider à monter le dossier de demande de subventions dans des délais courts, car les aides risquent de diminuer.

8. Vœux du maire et du Conseil municipal

Ils auront lieu à la Fontaine de l'Ours, samedi 18 janvier à 18 h, apéritif offert par la commune. Pour le repas (facultatif) : inscription en mairie jusqu'au lundi 13 janvier.

9. Questions diverses

- Sur proposition du maire, le Conseil approuve les statuts du SDE 04 (Syndicat départemental de l'énergie) qui remplace l'ancien Syndicat d'électrification auquel adhérait la Commune.
- Un conseiller propose de placer au cimetière un composteur où le public pourrait jeter les fleurs fanées.
- Le maire présente au Conseil une motion de l'Association des communes forestières du 04 qui dénonce la création, à Gardanne (13), d'une centrale de production d'électricité à partir de la biomasse par la société E.ON. Les besoins énormes en bois qu'exige cet équipement (entre 800 000 et 1 000 000 de t/an), issus dans un premier temps à 50 % des forêts du Sud-Est, mettraient en péril les filières Bois Énergie locales et causeraient de gros dégâts à l'environnement.
- Barbecue couvert sur l'aire de pique-nique du Graveyron, utilisation. Le maire indique qu'il faudra protéger le sol et traiter le bois. L'équipement est fermé et la clé disponible en mairie.
- Prêt de la cabane du Cubertin à des particuliers pour le réveillon du Nouvel An : accord du Conseil (2 abstentions). Il est suggéré que les bénéficiaires laissent une participation aux frais d'entretien.

Fin de la réunion à 21 h 55 - *Le secrétaire de séance* : Michel Simon